



Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 19I
--	-----------------

USAGES AUTORISÉS

GRUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1	Services professionnels, personnels et d'affaires
C6	Commerces et services contraignants
C7	Poste d'essence et station-service
C10	Commerces de gros et générateur d'entreposage
C11	Commerce érotique et loterie

GRUPE D'USAGES / H - HABITATION

H1	Habitation unifamiliale
H2	Habitation bifamiliale
H3	Habitation trifamiliale

GRUPE D'USAGES / I - INDUSTRIE

I1	Industrie légère et artisanale
----	--------------------------------

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

--

Spécifiquement prohibé

--

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	8 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	8 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	12 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal	0.8	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Type d'entreposage extérieure	Types A, B, C et D
-------------------------------	--------------------

NORMES SPÉCIALES

--

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 251 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA	Zone 19I
---	-----------------